

JEAN-MARIE HALSDORF

La solution appropriée

Jean-Marie Halsdorf (PCS) est le rapporteur du projet de loi de lutte contre les toxicomanies. Pour lui, les réalités luxembourgeoises étant ce qu'elles sont, il ne faudrait pas brûler les étapes.

WOXX: Quelle est votre appréciation personnelle du projet de loi sur les stupéfiants?

Jean-Marie Halsdorf: Cette loi a deux volets: un volet politique et un autre social. En ce qui concerne le volet politique, le présent projet de loi reste dans une logique répressive. La répression sera plus "soft" que dans le passé, elle sera appliquée de manière plus nuancée et pragmatique. Par exemple, la consommation en groupe n'entraînera plus une aggravation de la peine, mais cette dernière restera la même que quand on consomme tout seul. De même, les punitions en cas de consommations dans un contexte de circonstances aggravantes sont mieux adaptées aux réalités. On maintient bien la logique répressive, mais c'est une logique que je peux comprendre et avec laquelle je peux vivre. C'est le résultat des discussions de la commission concernée et celui du droit international en la matière que nous devons continuer à respecter.

Le second volet est le plus important à mes yeux. Ce volet social redéfinit le statut du toxicomane. On ne marginalise plus celui-ci, mais il est établi qu'il s'agit d'une personne malade que l'on doit aider avant toute chose. Par exem-

ple: L'installation de "Fixerstuben" est prévue; la distribution de seringues sera légalisée, ...

En définitive nous avons là un projet de loi qui entraînera une politique plus modérée en la matière. On peut maintenant dire que l'on aurait pu aller plus loin dans ce projet, mais compte tenu de la situation luxembourgeoise, je ne peut pas m'imaginer une autre loi qui aurait été applicable en pratique. Le fait est qu'avec cette loi nous ne serons certainement pas le pays le plus répressif de toute l'Europe. La France en est le meilleur exemple. Si maintenant la Belgique se décide vraiment d'aller plutôt en direction du modèle hollandais, je pense que la commission des drogues aura toujours, s'il y a opportunité, le temps d'adapter la nouvelle loi sans trop de délais.

Selon des statistiques de différents pays on peut estimer que 30 à 40 pour cent de personnes ont déjà consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie. Un projet de loi qui punirait toujours cette consommation est-il encore réaliste dans ces conditions?

Je pense que la nouvelle loi rendra très bien compte de la réalité luxembourgeoise. Dans ce contexte nous som-

mes ici en présence d'une solution appropriée aux réalités en la matière. Il ne faut pas brûler les étapes. Voilà pourquoi j'estime que le projet sera voté avant les prochaines vacances en février, au plus tard. Ce vote s'impose aussi parce que le volet social repris par ce projet de loi n'a pas de base légale actuellement.

Il y a néanmoins, chez nos voisins européens, une tendance claire à la dépénalisation. Le vote d'une nouvelle loi prenant plusieurs années, le Luxembourg ne risque-t-il vraiment pas de se retrouver avec une loi complètement inadaptée à la pratique appliquée derrière ses frontières?

Je répète que la France est bien plus répressive que le Luxembourg. Aussi, ce pays ne semble pas du tout vouloir changer de position. Il y a bien maintenant des projets en cette direction, en Belgique. Reste à voir si, en définitive, la Belgique suivra vraiment la politique qui y est discutée actuellement. Nous défendons une position entre les deux qui est quand même une sorte de signal pour l'extérieur.

Que pensez-vous de la notion de "droit personnel à la consommation de drogues", tout le monde pouvant faire de son corps ce qu'il veut?

Dans la mesure où le suicide n'est pas punissable au Luxembourg, je vous donne

raison. Mais nous sommes dans une société basée sur la solidarité. Les droits d'une personne s'arrêtent là où commencent les droits de l'autre. En matière de toxicomanies et de lutte contre le marché des stupéfiants, nous sommes en présence d'une situation à l'équilibre fragile. Voilà aussi pourquoi je pense qu'il ne faut pas agir trop rapidement. Le présent projet de loi est un bon projet au niveau social. Il n'est pas forcément progressiste, mais je ne pense pas qu'il faille ouvrir trop de portes non plus, pour éviter des instabilités sociales avec lesquelles on n'aiderait personne.

Couverture d'un pamphlet anti-marihuana de 1943, très connu à l'époque.



GEORGES NEU

Les moyens ont manqué

Georges Neu est commissaire en chef de la Police judiciaire, section stupéfiants. Pour lui, une légalisation du cannabis serait une aberration dans notre société qui fait déjà campagne contre les cigarettes.

WOXX: Vous pensez quoi d'une légalisation du cannabis?

Georges Neu: Je pense qu'on ne peut pas faire de campagne anti-fumeur d'un côté et légaliser la consommation de cannabis de l'autre. Ce serait le mauvais signal. Personne, ni même la police, n'a vraiment de problème avec des consommateurs de cannabis de longue date, qui savent contrôler leur consommation. Mais chez les jeunes, il arrive un moment où le cannabis ne leur suffira plus, et ils iront chercher autre chose. Pour éviter que les enfants ne prennent du cannabis, le meilleur moyen c'est qu'ils ne commencent pas à fumer de cigarettes, tout simplement. Croyez-moi: quelqu'un qui ne fume pas de cigarettes ne se mettra probablement jamais à fumer de cannabis non plus. Légaliser le cannabis, alors que l'on veut éviter que nos jeunes ne fument, ne fût-ce que des cigarettes, serait aberrant. Cela

bousillera tout le travail de prévention qu'on est en train de faire auprès des jeunes.

Il y a le moyen de prévoir un âge légal pour pouvoir consommer du cannabis...

Cela n'empêche pas que des mineurs boivent de l'alcool dans un café. Ce sera la même chose pour le cannabis. Aussi, quand Madame Wagener propose que la vente de cannabis ne puisse pas se faire à des gens qui résident moins de six mois au Luxembourg, laissez-moi lui dire qu'un tel système est pratiquement impossible à mettre en pratique. Si l'on demande un certificat de résidence, il n'y aura que peu de consommateurs qui acceptent un tel procédé. Donc on en vendra quand même à des gens venant des pays voisins. On ne peut pas éviter le tourisme des drogues avec une telle interdiction.

Avec la disparition des contrôles de frontières, on n'a plus beaucoup de voitures faisant l'aller-retour jusqu'à

Frieden, où est-tu?

En préparant ce dossier sur le cannabis nous avons, bien sûr, voulu inviter le ministre de la Justice, Luc Frieden, à prendre parole à ce sujet. En effet, si la philosophie du nouveau projet de loi reste bel et bien répressive, c'est dû aux amendes et peines de prison qui y sont inscrites. Et bien, Luc Frieden nous a fait savoir, par sa secrétaire, que le projet n'est plus sous sa responsabilité. En effet, c'est maintenant le ministère de la Santé qui s'en occupe. A ce ministère on vous dira qu'il est bien exact que ce projet de lutte contre la toxicomanie relève de la responsabilité du ministère de la Santé, sous réserve du volet pénal, pour lequel le ministère de la Justice reste compétent. Et, en matière de cannabis, c'est ce volet pénal qui est le plus intéressant, puisque du point de vue de la Santé, le cannabis ne présente que peu de dangers. Luc Frieden, quant à lui, ne semble plus vouloir faire de telles différenciations. Le cadre pénal est fixé: le reste, c'est plus son affaire.

Maastricht avec de petites quantités. On a maintenant plus de gens qui transportent de grandes quantités. C'est devenu bien plus rentable avec l'ouverture des frontières.

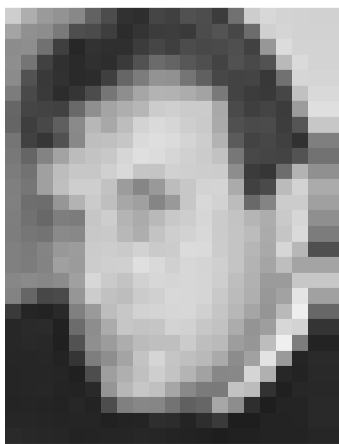
Toute la discussion autour de la dépénalisation du cannabis a même entraîné que maintenant des jeunes vous disent, en toute sincérité, que le cannabis

n'est plus interdit par la loi. Il le croient vraiment! Et ce sont toutes ces discussions qui en sont responsables.

Mais alors, la politique de répression aurait-elle vraiment échoué?

C'est un discours très répandu, mais ce qu'on ne dit jamais, c'est que même l'ancienne loi n'a jamais été appliquée comme elle a été écrite. On n'a jamais donné les

moyens, financiers et en personnel, pour que la politique de répression ait vraiment pu être appliquée. On ne peut donc pas dire qu'elle ait échoué, puisqu'elle n'a jamais pu se faire dans les conditions nécessaires à son exécution. Comment dire si cette politique apporte des résultats ou non, dans ce cas?





TOM SCHLECHTER

Pas un gros progrès

Pour Tom Schlechter, éducateur gradué responsable de projet Camionnette/Abriado Szene-Kontakt, la consommation de cannabis ne devrait pas poser problème au Luxembourg.

WOXX: Vous travaillez avec ce qu'on appelle officiellement "des consommateurs de drogues dures à problèmes". Ressentez-vous la consommation de cannabis comme problématique?

Tom Schlechter: Les gens qui viennent chez nous sont principalement des consommateurs d'héroïne et, bien sûr, de beaucoup de pilules à côté de cela. Ils consomment du haschisch parfois, en plus. C'est un peu comme la cerise sur le gâteau. Le cannabis n'est jamais mis en rapprochement avec l'héroïne dans mon travail. Les pilules oui. Quand ils n'ont pas d'héroïne, les consommateurs en prennent beaucoup pour compenser. Les raisons pour consommer du cannabis sont tout à fait différentes de celles responsables de la consommation d'héroïne. Je n'ai encore jamais rencontré quelqu'un qui aurait vraiment éprouvé sa consommation de cannabis comme problématique, qu'il ne pourrait plus la contrôler.

L'argument que le cannabis mènerait à des drogues dures est pourtant encore assez répandu?

Chaque consommateur cherche le produit dont il croit pouvoir tirer le plus de plaisir. L'unique argument pour mélanger ces deux choses serait que l'acquisition de l'un comme de l'autre doit se faire en milieu criminel.

La scène du cannabis n'est elle pas une scène différente de celle des drogues dures?

Bien sûr, mais il se peut toujours que, pour acquérir du cannabis, un consommateur tombe sur un dealer qui a plus que ça à proposer. N'empêche que je ne peux

m'imaginer que le terme de "drogue d'initiation" soit correct. On n'emploie ce terme que parce qu'il y a des éléments d'illégalités attachés aux deux substances.

C'est n'est que parce que la consommation est punissable par la loi que l'on dit du haschisch que c'est une drogue d'initiation. Pourtant on ne remplace pas la consommation de cannabis par celle d'héroïne. Ce sont là des drogues dont les effets respectifs ne sont pas du tout comparables.

Quels seraient, à votre avis, les effets d'une légalisation du cannabis?

La peur que l'on devra faire face à une "vague de drogues" ne se vérifiera sans doute pas en pratique. Celui qui veut consommer du cannabis sait s'en procurer déjà. Que plus de gens s'y intéresseraient reste à prouver. Il y a déjà tellement de drogues sur le marché légal. Chaque jour un nouveau produit sort. Ce n'est pas pour ça que l'on aurait à faire face à une vague correspondante.

On argumente aussi que le cannabis est déjà consommé par des jeunes. On parle de jeunes de douze ans qui en fumeraient. Cet élément de protection de la jeunesse ne pose-t-il pas problème pour une légalisation?

Les plus âgés ne sont effectivement pas le problème. En ce qui concerne les jeunes: Dans une famille, il serait tout à fait possible, par des discussions, de régler la consommation de cannabis éventuelle. La loi interfère dans ce processus, ce qui peut engendrer des problèmes. Bien sûr, il nous faudra un âge légal fixé sur papier, pour avoir un repère dans les parages duquel il sera encore possible de réagir. D'autres restrictions seront aussi nécessaires. Par exemple la consommation de cannabis dans un hôpital (à des fins thérapeutiques), etc.

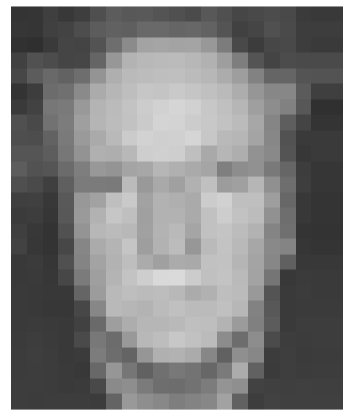
Que pensez-vous du présent projet de loi?

Cette question dépasse le cadre du cannabis. Je pense qu'à première vue il a l'air bien. Mais à bien y réfléchir... Par exemple: Réduction des peines! Qu'un consommateur

à problèmes passe trois fois une année en prison au lieu d'une fois trois années ne changera pas grand-chose. Réduction des peines si l'on collabore avec la police! Mais qui en donne les garanties? Et qu'en est-il de la protection des gens qui auront dénoncé quelqu'un? On ne parle pas de cela. Les mentalités n'ont pas changé et la nouvelle loi ne représente pas un gros progrès. Mais si cette loi entre en vigueur, il faudra sans doute longtemps avant d'en avoir une autre plus appropriée. Ce serait une mauvaise chose.

Croyez-vous que le Luxembourg soit prêt pour une dépénalisation du cannabis?

Je ne sais pas pourquoi il n'y a pas encore d'étude, genre ILReS ou autres, réalisée à ce sujet. On demande bien à la population dans quel supermarché elle va, ou quelle marque de café elle préfère. Au lieu de ça, les politiciens pataugent dans l'incertitude et n'osent pas vraiment dépénaliser, parce qu'ils ne savent pas comment vont réagir leurs électeurs. Mais, pour répondre à votre question: Je ne pense pas que la population luxembourgeoise soit vraiment prête à une telle dépénalisation. En ce qui concerne les nombreux non-luxembourgeois dans le pays la situation est peut-être plus ouverte.



CONSOMMATEUR

Ma drogue favorite

Il a 29 ans, consomme régulièrement du cannabis depuis presque huit ans et s'en porte très bien.

WOXX: Tu consommes beaucoup de cannabis?

Anonyme: Ça dépend. Quand j'en ai, je dois dire qu'il m'est difficile de résister et de ne pas fumer tous les soirs, après le boulot. Mais je me dis aussi que pour avoir l'effet maximal, quand on rit pour un rien et que les idées passent trop vite pour arriver à les mettre toutes en paroles, il ne faut pas faire ça. Quand on fume trop, l'effet diminue. Au lieu de se sentir très bien, on ne se sent plus que bien. C'est pourquoi j'apprécie aussi des périodes de deux à trois semaines où je ne fume rien, tout simplement parce que je n'en ai plus. Pendant ces semaines d'abstinence, je n'ai encore jamais senti aucun symptôme de dépendance. C'est pourquoi je ne pense pas que l'on puisse consommer trop de cannabis, que l'on puisse vraiment devenir

dépendant de ce truc. Tu t'imagines le titre du journal: Mort d'une overdose de cannabis? La quantité qu'il a dû se faire... au moins une armoire normande remplie à rebord. Mais tu voulais savoir si je pense consommer beaucoup de cannabis? Ma réponse est oui.

Et quelle est ta relation avec les drogues en général?

J'ai commencé à boire pendant mes dernières années au lycée. Comme tout le monde, j'ai bu beaucoup trop parfois. Je n'ai commencé à fumer des cigarettes qu'à dix-neuf ans, quelques années après avoir commencé à boire.

Mon premier joint, c'était à l'université. Pendant des années je n'ai fumé qu'occasionnellement du cannabis, principalement à des fêtes ou des dîners entre copains. Rarement seul. Depuis cinq

ans environ, c'est devenu ma drogue favorite. Quand je fume un joint pendant une soirée, je bois moins d'alcool et je fume moins de cigarettes, ce qui me reviens moins cher en définitive. En plus, je conduis plus prudemment après. Bourré, je suis capable de te faire du 160 km/h sur l'autoroute. Avec un joint je fais 90 km/h dans la même situation. Je ne dis pas que mon temps de réaction est encore au mieux. Mais quand j'ai fumé du cannabis, j'en suis conscient et je roule en conséquence. Ce n'est pas le cas quand je suis bourré. Ceux qui vont lire ça et qui diabolisent toujours le cannabis, il te diront que je ne conduis certainement pas de façon prudente sous influence du cannabis, mais que j'hallucine...

As-tu parfois envie d'essayer d'autres substances?

Je n'éprouve aucun besoin d'essayer des drogues dures. Je ne veux pas devenir dépendant de ça. Tout comme je ne voudrais surtout pas devenir alcoolique. Avec l'effet du cannabis, je pense avoir ce dont j'ai besoin.

En même temps, tu as présumé d'emblée que je préférerais rester anonyme dans ton article. Et tu as bien raison. Les flics, les voisins, beaucoup de gens ne verraient plus que l'aspect illégal. Pour cette raison, je ne dis pas à tout le monde que je fume du cannabis. Mais je ne connais que peu de gens de mon âge qui verraient un problème à me fréquenter parce que fume des joints. Si je vais chez ceux qui ne fument pas personnellement, j'ai la politesse de ne pas fumer non plus. Et s'ils viennent chez moi, eh bien ils pourront toujours essayer s'ils ont envie, ce que certains ont fait, mais ce n'est pas leur truc. Ce n'est pas grave, on est amis quand même. A vrai dire les voisins et les autres, j'en fais mon affaire. Mais les flics: je préfère éviter.

Tu ne crois pas que la nouvelle loi sera moins répressive?

Le fait que ça reste illégal ne change rien à ma situation de consommateur régulier de cannabis. Un flic qui veut me faire chier pour deux grammes saura toujours le faire.

Pendant un contrôle de police, ça commence par "on confisque et qu'on ne te revoie plus", ça passe par les heures passées au poste à prendre protocole et ça va jusqu'au procès et déposition devant tribunal avec amende de 100.000 LUF. Alors je dis merci pour rien au flic qui confisque, je redis merci pour rien à celui qui n'a rien de mieux à faire que de me garder à son poste pour quelques malheureux grammes de cannabis, et je dis merde alors si jamais je dois payer l'amende. Je ne pense pas que l'amende soit encore une pratique courante, mais la moitié de la nuit au poste l'est.

Je ne demande pas grand chose à cette nouvelle loi. Pouvoir transporter cinq à dix grammes serait déjà bien. D'un point de vue égoïste, c'est la moindre des choses que je demanderais à cette loi.

Interviews réalisées par Germain Kerschen

